



*Le Prince Kum'a Ndumbe III*

Bonabéri-Douala, le 28 Août 2014

**COMMÉMORATION DE LOCK PRISO BELL: « NO MAN BUY WÉ ! », 28 AOÛT 1884**

**Il y a 130 ans :**

**Refus de corruption et de domination étrangère par des Camerounais**

***Déclaration Solennelle sur le Tangué de Kum'a Mbape Bell (Lock Priso) dérobé dans son palais à Hickory Town (Bonabéri) le 22 décembre 1884 et mis en otage au Völkerkunde Museum (Musée Ethnographique) de Munich/Allemagne :***

***Réponse aux arguments des détenteurs du Tangué***

Ont assisté à la commémoration des 130 ans à côté des populations:

**L'administration** représentée: Le Préfet du Wouri, par le 3<sup>e</sup> Adjoint au Préfet, Madame Naseu Moffo C.C. et sa suite ; Le Maire de Douala IV<sup>e</sup> Koum Elangue Frédéric, Le sous-Préfet de Douala IV<sup>e</sup>, représenté par le Chef de bureau des Affaires administratives, juridiques et politiques, Madame Dippah Lobe Cathérine

**Rois et chefs traditionnels** et leur suite: Son Altesse Royale J.Y. Bebe Douala Manga Bell du Canton Bell, le Chef Supérieur Ngom Priso de Abo Nord, le Chef Supérieur Njockwe Essawe des Bakoko du Mounjo, le Chef Ndoumbe Emmanuel de Bonendale I, le chef Nsame Ndambe de Boneko Wuri. **Gardiens de la tradition** : Manga Ebanda, maître des cérémonies, les représentants de plusieurs **partis politiques**, **les médias** : CRTV Télévision, Canal2 International TV, Equinoxe TV, ABK TV, DBS TV, Radio CRTV, Radio Equinoxe, Sweet FM, Radio Veritas, Quotidien Le Messenger, Cameroon Tribune, La Nouvelle Expression, Patrimoine d'Afrique, Le Pelican, Planet 24.com, **musique** : Groupe Bongongi ba Bele Bele, Chorale jeunesse UCJG de l'Eglise Evangélique du Cameroun, Bonabéri.

## **1.- Refus de corruption, volonté d'indépendance et guerre de soumission par la colonisation**

En ce jour du 28 août 2014, nous célébrons la vision extraordinaire, le refus de corruption, l'esprit de résistance et le courage du « Janea Lasam la Bele Bele », Kum'a Mbape Bele (Lock Priso Bell), il y a 130 ans, quand il a écrit au Consul allemand Max Buchner qu'il refusait l'argent qui lui était offert pour signer le Traité du 12 juillet 1884 permettant le transfert de souveraineté à l'Allemagne, qu'il demandait que le Consul descende le drapeau allemand hissé sans autorisation sur le territoire de Hickory Town, Bonabéri.

"Hickory Town, August 28th, 1884

***PULL THAT FLAG DOWN... NO MAN BUY WE... GERMAN TROUBLE US PLENTY AND WANT TO GIVE US PLENTY DASH WE TELL THEM NO... LEAVE US FREE AND NOT MAKE US PLENTY TROUBLE.***

***LOCK PRISO BELL"***

Hickory Town (Bonabéri), 28 août 1884,

Je vous prie de descendre ce drapeau... Personne ne nous a achetés... Les Allemands nous causent beaucoup de tort et voudraient nous corrompre par beaucoup d'argent, nous leur avons dit non... Je vous prie de nous laisser notre liberté et de ne pas apporter du désordre chez nous.

Voici la réaction allemande, consignée dans le rapport du Contre-Amiral et chef d'escadre Ernst Wilhelm Eduard von Knorr de la marine militaire allemande au bord du fleuve Cameroons (Wouri), le 25 décembre 1884 :

*« J'ai donné l'ordre de brûler Hickory parce que le Dr. Buchner m'a appris que la tribu Hickory et surtout le chef Lock Priso était l'ennemi le plus puissant et le plus dynamique contre la cause allemande au Cameroun et qu'il avait déjà amené les chefs Joss à se rebeller contre le traité de protection... Le capitaine de vaisseau Karcher a par la suite... fait appeler King Akwa et l'a obligé à s'engager immédiatement avec ses hommes à la capture des deux chefs Hickory. J'avais programmé la destruction de Hickory Town et le bannissement du reste de la tribu ennemie pour le lendemain»*

Quant au Consul allemand Max Buchner, voici comment il perçoit le personnage Lock Priso dans son livre publié en 1887:

*« Lock Priso de Hyckory Town... en son temps notre principal ennemi et initialement principal résistant de notre prise de pouvoir, donne une impression favorable au premier regard. Imposant et bien corpulent, avec des muscles énormes et une poitrine extraordinairement large et puissante, un teint plutôt clair, une tête bien posée sur une nuque de taureau et avec des traits réguliers et fermes, il appartient à la meilleure des sortes et des plus réussies de*

*prince nègre... Que nous lui avons brûlé son village et y abattu quelques gens, oui que nous ayons vraisemblablement pu l'exécuter lui-même s'il était tombé à temps entre nos mains, oublier cela ne lui réussira que lentement. »<sup>1</sup>*

Et voici comment le braquage opéré par le Consul allemand Max Buchner fut conduit pour dérober le Tangué de Kum'a Mbape :

*« 22 décembre (1884) – Le bateau de guerre « Olga » tire quelques grenades de ses lourds canons en direction de Hickory Town (Bonabéri), parce qu'on a cru y avoir décelé des ennemis. Puis de nouvelles manœuvres pour aller à terre. Le palais de Lock Priso (Kum'a Mbape) est mis à sac. Une belle image bien émouvante. Nous y mettons le feu. Mais j'ai demandé aux soldats de me laisser d'abord inspecter les différentes maisons à la recherche de curiosités ethnographiques. Mon butin le plus précieux, c'est une grande sculpture, la proue princière de la pirogue (Tangué) de Lock Priso qui devra aller à Munich »<sup>2</sup>*

Dès l'instant du braquage, la destination du Tangué était clairement énoncée par le représentant officiel du Reich allemand sur la Côte du Cameroun.

A peine deux ans après ce braquage à Bonabéri, Max Buchner devient Conservateur du Musée Ethnographique de Munich où atterrit le Tangué de Kum'a Mbape. Max Buchner restera conservateur dans ce musée jusqu'en 1907, le Tangué y est toujours en otage jusqu'à ce jour du 28 août 2014.

## **2.- Un cadeau/don issu d'un braquage : Le recel est interdit par la loi, même en Allemagne**

Le gouvernement allemand, à travers le Ministère de la science, de la recherche et de l'art de Bavière écrivait au Chef d'orchestre de l'Opéra de Munich en 1999 :

*« Le Ministre d'Etat de la Bavière de la science, de la recherche et de l'art, Monsieur Hans Zehetmair au Directeur Général de la musique Zubin Mehta le 27 juillet 1999*

*Le Tangué décrit par le Professeur Kum'a Ndumbe III se trouve depuis plus de 100 ans au Musée Ethnographique sur la base d'un **cadeau** qui lui a été offert. Cet objet jouit d'une grande réputation et a déjà été montré dans plusieurs expositions.*

*Comme **cet objet est une propriété de l'Etat Libre de Bavière**, les règlements budgétaires ne permettent pas un retour au Professeur Kum'a Ndumbe III ou à l'Etat du Cameroun sans une contrepartie correspondante. Sans oublier que ce serait un cas précédent qui entraînerait des revendications analogues à l'égard des musées de Bavière ou des musées allemands.*

---

<sup>1</sup> Buchner, Max, Kamerun. Skizzen und Betrachtungen. Leipzig 1888

<sup>2</sup> Buchner, Max, Aurora Colonialis. Bruchstücke eines Tagebuches aus dem ersten Beginn unserer Kolonialpolitik, 1884-1885. München 1914

*Je ne saurais malheureusement vous promettre de remettre ces armoiries royales au Professeur Kum'a Ndumbe III. **Je ne peux que proposer de lui faire établir une copie du Tangué conforme à l'original, à ses propres frais.** »*

En 2006, même les écoles allemandes sont scandalisées par la réponse de l'Etat de Bavière qui détient le Tangué en otage :

*« Les délégations de 180 écoles allemandes de l'UNESCO, réunies à l'occasion de leur 41. Assemblée annuelle à Dillingen/Donau, en Allemagne Fédérale, ont signé le 28 septembre 2006 une résolution demandant au gouvernement de l'Etat de Bavière et au Musée Ethnologique de Munich*

*« d'étudier par quels moyens les insignes royales (Tangué : proue princière) du Roi des Beles, Kum'a Mbape, appelé aussi Lock Priso, peuvent être restituées à la République du Cameroun- à travers le Prince Kum'a Ndumbe III »*

Quatre ans plus tard, 75 organisations allemandes de la société civile réitèrent dans une lettre du 19 février 2010 à l'Etat de Bavière à travers son Président de la République, S.E. Mr. Horst Seehofer, la demande de restitution au Cameroun du Tangué de Lock Priso. Même réponse : il s'agit d'un **cadeau**.

Le Ministre d'Etat de la Bavière de la science, de la recherche et de l'art, répétait dans sa réponse du 24 mars 2010 sur l'acquisition du Tangué de Lock Priso :

*« Le Tangué se trouve au Musée Ethnographique d'Etat sur la base d'un cadeau/don où il est conservé et gardé »*

L'Allemagne doit apporter et publier **la preuve documentée que le Tangué de Kum'a Mbape lui aurait été donné comme cadeau, par telle personne, à telle date et dans telles circonstances et conditions**. L'Allemagne est redevable de cette preuve documentée devant sa propre juridiction, sa propre opinion publique et les générations allemandes d'aujourd'hui, ainsi que devant l'opinion africaine et internationale.

Notre question : **comment une institution aussi honorable qu'un musée d'Etat peut-elle s'accommoder d'un cadeau ou don issu d'un braquage dont se vante l'auteur dans un livre qu'il publie lui-même ?** Quel est le message moral et pédagogique que le musée d'Etat voudrait ainsi donner à ses visiteurs, surtout à la jeune génération allemande?

**« Allez braquer et piller dans le monde, ramenez les butins et nous serons toujours fiers de vous »** Est-ce le message intentionné encore en ce 21<sup>e</sup> siècle ?

Or même en Allemagne, le RECEL est interdit et frappé par la loi<sup>3</sup> :

---

<sup>3</sup> Strafgesetzbuch

Besonderer Teil (§§ 80 - 358)- 21. Abschnitt - Begünstigung und Hehlerei (§§ 257 - 262)

« § 259 RECEL: (1) Quiconque achète, s'approprie à soi-même ou à tiers, liquide ou aide à liquider un objet qu'un tiers a volé ou qui a acquis des biens d'autrui par des actes contraires à la loi, pour s'enrichir ou enrichir un tiers, sera puni d'un emprisonnement jusqu'à cinq ans ou d'une amende financière. »

Pour les biens d'autrui acquis par des actes contraires à la loi, la loi cite : le braquage, le chantage, la tromperie, etc.<sup>4</sup>

Le refus de rendre les objets dérobés en Afrique résulte de ***l'intention affichée déjà au 19<sup>e</sup> siècle de désorienter spirituellement et intellectuellement les peuples africains pour s'emparer de leurs richesses matérielles sans rencontrer de résistance.*** A chacun de méditer sur l'action suivante : pendant cent ans, des peuples non-européens dérobent les objets dans toutes les églises d'Allemagne et d'Europe et les installent dans un musée en Afrique ou en Asie pour que le monde entier vienne les admirer. Qu'advient-il de l'intelligence et de la spiritualité des Européens à construire un monde et un environnement équilibrés ?

### **3.- Sur le refus de l'Allemagne d'appliquer les conventions internationales : colonialisme et nazisme, deux poids, deux mesures ?**

Dans sa lettre déjà citée du 24 mars 2010, le Ministre de Bavière soutient que la « CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES » du 24 juin 1995 n'a été ratifiée par l'Allemagne qu'en 2007, et que par conséquent, le Tangué dérobé en 1884, n'a pas de base juridique pour être rendu au Cameroun, d'autant plus qu'il n'existe aucune convention bilatérale non plus entre le Cameroun et l'Allemagne sur le retour d'objets d'arts volés. Les jeunes Allemands doivent donc vivre avec des objets volés et pillés de par le monde, pendant qu'on leur apprend un discours sur l'éthique et le droit comme valeurs universelles et que l'Allemagne vend un discours fort en Afrique sur la démocratie et les droits de l'Homme.

Le Ministre allemand soutient d'autre part que ces biens culturels ne peuvent pas être réclamés par des individus, mais exclusivement par des Etats. Or quatre ans avant sa lettre,

---

§ 259 Hehlerei : (1) Wer eine Sache, die ein anderer gestohlen oder sonst durch eine gegen fremdes Vermögen gerichtete rechtswidrige Tat erlangt hat, ankauft oder sonst sich oder einem Dritten verschafft, sie absetzt oder absetzen hilft, um sich oder einen Dritten zu bereichern, wird mit Freiheitsstrafe bis zu fünf Jahren oder mit Geldstrafe bestraft.

(2) § 260 Gewerbsmäßige Hehlerei, Bandenhehlerei

(1) Mit Freiheitsstrafe von sechs Monaten bis zu zehn Jahren wird bestraft, wer die Hehlerei

1. gewerbsmäßig oder

2. als Mitglied einer Bande, die sich zur fortgesetzten Begehung von Raub, Diebstahl oder

Hehlerei verbunden hat, begeht.

(2) Der Versuch ist strafbar.

(3) In den Fällen des Absatzes 1 Nr. 2 sind die §§ 43a, 73d anzuwenden. § 73d ist auch in den Fällen des Absatzes 1 Nr. 1 anzuwenden.

<sup>4</sup> Beispiele für gegen fremdes Vermögen gerichtete rechtswidrige Taten sind: Raub § 249 StGB, Erpressung § 253 StGB, Betrug § 263 StGB, Untreue § 266 StGB und Unterschlagung § 246 StGB aber auch Ausspähen von Daten § 202a StGB und Abfangen von Daten § 202b StGB, wenn diese Taten sich gegen fremdes Vermögen richten.

le cas des héritiers juifs de Ferdinand Bloch-Bauer, propriétaires des peintures de Gustav Klimt « Birkenwald/Buchenwald » (1903), « Adele Bloch-Bauer I » (1907), « Adele Bloch-Bauer II » (1912), « Apfelbaum » (env. 1912) et « Häuser in Unterach am Attersee » (env. 1916) avait fait sensation au niveau mondial. Ces tableaux avaient été dérobés à la famille Bloch-Bauer par les Nazis pendant la Deuxième Guerre Mondiale et étaient exposés à la Galerie Nationale à Vienne après la Guerre.

Le tribunal de Vienne a finalement donné raison à Madame Maria Altmann, héritière de la famille Bloch-Bauer et citoyenne des Etats-Unis le 17 janvier 2006, donc à une personne privée et non pas à un Etat. Le cabinet de ce ministre allemand de Bavière n'était-il pas au courant de ce cas en soutenant par son argumentaire en 2010 qu'on ne pouvait rendre ces objets d'art qu'à un Etat et non pas à un individu?

D'autre part, en août ou décembre 1884, la confrontation a eu lieu entre l'Etat allemand, le Deutsches Reich, représentée par le consul Max Buchner, secondé par le contre-amiral Knorr d'un côté et de l'autre Hickory Town, le royaume du « Jenea Lasam » Kum'a Mbape dont Kum'a Ndumbe III est le successeur. Il n'existait pas d'Etat du Cameroun avant 1960 pour que l'existence actuelle de l'Etat du Cameroun empêche le Prince Kum'a Ndumbe III de réclamer les biens de son grand-père Lock Priso dérobés en 1884.

#### **4.- Sur la légitimité du Prince Kum'a Ndumbe III**

Dans sa lettre du 24 mars 2010, le Ministre d'Etat de Bavière de la science, de la recherche et de l'art estimait qu' *«il n'a pas pu être établi que la demande de restitution du Prince Kum'a Ndumbe III pour le Tangué serait légitime. Pour une éventuelle demande en droit de restitution de propriété, le Prince Kum'a Ndumbe III n'a prouvé aucun droit comme héritier de Kum'a Mbape (Lock Priso) »*

En novembre 2012, une Allemande a séjourné au Cameroun pour enquêter sur le Tangué de Lock Priso, sur les Bele Bele et sur les Sawa. Elle est revenue au Cameroun en 2013. Un autre émissaire aurait alors été désigné avec pour mission d'inciter des responsables traditionnels Bele Bele et Sawa au niveau du Ngondo à faire des déclarations que le retour du Tangué au Cameroun ne serait pas nécessaire et qu'il serait judicieux de garder le Tangué de Kum'a Mbape en Allemagne.

La politique de division des Duala et des Camerounais pratiquée il y a 130 ans par l'Allemagne pour s'emparer du Cameroun serait-elle de retour pour la question du Tangué de Lock Priso ? Max Buchner a trouvé le Tangué en décembre 1884, il n'avait pas trouvé le trône de Kum'a Mbape. Je m'assois sur ce trône depuis le 5 avril 1981 sur décision de la famille royale Kum'a Mbap'a Bele ba Doo et par acte notarié du 04 avril 1994. Je joue mon rôle de Prince héritier et de successeur de Kum'a Mbape partout où besoin se fait et se fera sentir.

Nous avons opté par sagesse pour le dialogue entre nations, mais nous restons ferme sur nos droits et continuons à exiger la réparation des injustices causées aux peuples africains par le système colonial et néo - colonial. Le Tangué de Kum'a Mbape, le père de mon père, doit être restitué à moi, à ma famille et à mon peuple.

J'ai dit !

Le Prince Bele Bele Kum'a Ndumbe III

Professeur émérite des Universités

Dit à Bonabéri, ancien Hickory Town, le 28 août 2014